

*Questions orales***LES DÉBARDEURS DE SAINT-JEAN—LA POSSIBILITÉ D'INFLUENCE NÉFASTE DES CHEFS SYNDICAUX AMÉRICAINS**

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre du Travail. Le ministre veut-il dire que les mesures prises à la suite de l'intervention de MM. Gleason et Sullivan du Syndicat international des débardeurs des États-Unis sont la cause de l'arrêt de travail des débardeurs au port de Saint-Jean? Est-ce bien ce que le ministre veut dire, ou ai-je mal compris?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je dois répondre à cette question de façon hypothétique. S'il est établi que des syndiqués canadiens ont agi ainsi sur les seules instances de M. Sullivan ou de M. Gleason, alors, bien entendu, ce genre d'acte doit être répudié. Il est aussi possible que certains syndiqués aient agi de leur propre chef, et c'est peut-être ce qui s'est passé.

* * *

AIR CANADA**DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES RAPPORTS AVEC L'AGENCE DE VOYAGES MCGREGOR**

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Je m'excuse de ne pas avoir le document; j'aurais pu aborder la question au comité avec le ministre. Fera-t-il faire une enquête, aux termes de la loi sur les enquêtes, sur les circonstances dans lesquelles le président de l'agence de voyages McGregor de Montréal a reçu une avance de \$100,000 à la fin de l'année dernière? Cette somme se rapportait manifestement à des services consultatifs offerts par la société dans trois domaines: les relations avec les gouvernements provinciaux; d'après deux des lettres d'accord, il s'agissait également d'influencer les gouvernements et d'établir des relations commerciales avec le Moyen-Orient et l'Amérique latine pour le compte d'Air Canada.

● (1420)

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Qui a reçu \$100,000? Je n'ai pas compris le nom.

M. MacKay: C'est Bob McGregor—R. Y. McGregor, de McGregor Travel, à Montréal.

M. Marchand (Langelier): Il a touché \$100,000?

M. MacKay: Puis-je poser une autre question au ministre?

M. Marchand (Langelier): C'est une question grave, mais je devrai me renseigner, car je n'étais pas au courant de ce fait.

M. MacKay: Le ministre ne conviendrait-il pas à supposer que ce soit vrai, et j'ai les documents pertinents pour lui—que cette façon d'agir d'Air Canada, par l'entremise d'une agence de voyage, pourrait être mal interprétée par les gouvernements étrangers, empiéter sur les prérogatives de certains collègues du ministre, notamment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et être contestable du point de vue de l'éthique du commerce, ce qui mettrait en cause l'autorité de l'IATA. Ne se soucie-t-il pas des conséquences des mesures que semble prendre Air Canada, non par les voies régulières, comme sa division des services

[M. Munro (Hamilton-Est).]

internationaux, mais par l'intermédiaire d'une agence de voyage?

M. Marchand (Langelier): Quand j'aurai les renseignements, je donnerai mon avis au député.

* * *

LA SANTÉ**ASSURANCE-MALADIE—LA QUESTION DE LA DURÉE DES CONSULTATIONS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT**

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, monsieur l'Orateur. Comme plusieurs praticiens menacent de se désaffilier du régime d'assurance-maladie dans l'une des provinces où l'on doit fixer la durée des consultations, ce qui est incompatible avec la bonne conscience des médecins et nuit considérablement à la qualité des soins dispensés, le ministre nous dirait-il si des provinces l'ont consulté au sujet de cette nouvelle mesure visant à fixer une limite de temps aux examens médicaux?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur le président, les seules informations que je possède à ce sujet sont celles que j'ai lues dans les journaux.

[Traduction]

M. Rynard: Le ministre n'est-il pas d'accord avec moi que c'est là une restriction déshumanisante? Puisque la loi sur l'assurance frais médicaux assure la qualité des soins médicaux dans toutes les provinces, l'honorable représentant n'est-il pas d'avis qu'il a une responsabilité directe en la matière?

M. Lalonde: La réponse aux deux questions est non, étant donné surtout qu'en ce qui concerne la première question, d'après ce que j'ai lu dans les journaux, les médecins seront tenus de consacrer un minimum de temps à leurs patients, non un maximum. Aussi ne semble-t-il pas y avoir quelque intention de restreindre le temps consacré aux patients. Les médecins sont tenus de consacrer un temps suffisant à leurs patients pour savoir au moins ce qui ne va pas chez eux.

M. Rynard: Le ministre pourrait-il entrer en contact avec ses homologues provinciaux pour s'assurer qu'il a raison, parce que si la situation est bien telle qu'il la dépeint, il se pourrait très bien qu'il y ait perte de temps.

M. Lalonde: J'ai suffisamment confiance en la compétence de mes homologues provinciaux et en celle des porteparole de la profession médicale dans notre pays pour régler la question.

* * *

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE**LA NOMINATION D'UN SOUS-MINISTRE—LA POSSIBILITÉ DE DÉMEMBREMENT**

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné l'importance capitale pour l'économie canadienne des activités du ministère de l'Industrie et du Commerce, surtout en ce qui concerne la position précaire du Canada dans le pacte de l'automobile et la diminution des ventes à